

Saint-André-Des-Eaux

Bulletin n°69



Le Fil de l'Eau



Les P'tites Olympiades

L'éditorial du maire

Andréennes, Andréens,



Champions du monde

Cette deuxième étoile qui vient orner le maillot de notre équipe nationale de football, après sa victoire en finale de la Coupe du monde contre la Croatie, ne doit pas faire oublier qu'elle est aussi le résultat d'un travail de fond mené par la Fédération Française de Football et les clubs, avec des milliers de bénévoles sur tout le territoire.

Ces efforts d'éducation, de formation, d'accompagnement des jeunes, du niveau le plus bas au niveau le plus haut, doivent être rappelés aujourd'hui, jour de gloire et de victoire.

En août, la coupe du monde féminine des moins de 20 ans se déroulera en partie au clos Gastel à Léhon.

Là encore, à une plus petite échelle, les bénévoles du secteur feront un maximum pour que la fête soit belle.

Tout cela pour vous dire que les réussites ne viennent pas toutes seules. Nos festivals, notre fête communale et les différentes animations du secteur, se font grâce aux bénévoles de ces associations parce qu'ils auront su pour un court moment se rassembler, s'unir pour donner le meilleur d'eux-mêmes.

Parfois on n'ose pas, on reste spectateur, mais pour qu'il y ait du spectacle, il faut des acteurs.

Comme dit le proverbe africain " Tout seul, on va plus vite, ensemble, on va plus loin".

Le temps des vacances est arrivé pour beaucoup d'entre vous. Notre région bénéficie d'un ensoleillement exceptionnel.

Autant d'éléments pour renouveler l'énergie qui nous est nécessaire tout au long de l'année.

C'est l'occasion pour tous de vivre un bon moment de détente, de loisirs et de repos.

Pour la Commune, il s'agit d'un temps où les équipements publics continuent d'être entretenus, les espaces verts soignés, grâce à notre agent communal et nos volontaires de l'opération argent de poche où nos jeunes de plus de 16 ans peuvent postuler.

La fibre annoncée pour la fin de l'année a pris un peu de retard. Les premiers travaux ont commencé et elle devrait être opérationnelle d'ici le printemps 2019.

Bonnes vacances à tous, bon courage à ceux qui travaillent.

Bien à vous. Jean-Louis NOGUES

CONSEIL MUNICIPAL

Les conseils municipaux en bref

Eau et assainissement : demande aux communes de continuer l'exercice du volet pluvial de la compétence assainissement

La gestion des eaux pluviales urbaines doit être assurée par les collectivités compétentes en matière d'assainissement, y compris lorsqu'elles sont situées en zone rurale, pour la partie de leur territoire classée dans une zone constructible par un document d'urbanisme.

Dans l'état actuel des textes, l'agglomération sera donc de fait titulaire de la compétence « eaux pluviales urbaines » sur l'ensemble de son territoire au 1er janvier 2018.

Or l'agglomération n'est pas prête à exercer opérationnellement cette compétence.

Afin de parvenir à une solution équitable et acceptée par l'agglomération comme par les communes, et au vu du transfert de compétence en cours sur le volet « eaux usées », il apparaît raisonnable de se donner 2 ans supplémentaires pour travailler sur le volet « pluvial ». Ces deux ans permettront de dérouler une étude technique, administrative et financière, et un dialogue social avec les personnels éventuels à transférer début 2020.

Il apparaît donc nécessaire d'assurer pour cette période transitoire (2018 et 2019) et après acceptation préfectorale, la continuité du service public.

En la circonstance, seules les communes sont en mesure de garantir cette continuité, notamment en ce qui concerne les services aux usagers. Il convient ainsi de mettre en place une coopération entre la commune et Dinan Agglomération, une convention de gestion visant à préciser les conditions dans lesquelles la commune assurera, à titre transitoire, la gestion de la compétence « Eaux Pluviales ».

Ainsi, considérant ces éléments, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : **AUTORISE** le maire à signer cette convention de gestion de la compétence eaux pluviales après acceptation des termes des deux parties.

Commission "Action Sociale"

Suite à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2017, Monsieur le Maire propose de créer une commission "Action Sociale" afin d'assurer la politique sociale de ma commune.

La commission "Action Sociale" intervient notamment dans le cadre de l'aide sociale facultative (secours d'urgence, prêts sans intérêt, colis alimentaires, ...). Elle participe également à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide médicale, RSA, aide aux personnes âgées, ...) et les transmet aux

autorités décisionnelles compétentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DESIGNE** Céline MORANT et Mathilde LE BRETON comme référentes.

Vote des taux d'imposition

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les mêmes taux qu'en 2017 et de les fixer comme suit :

- Taxe d'habitation	15.90 %
- Taxe Foncière	18.59 %
- Taxe Foncière terrain non bâti	70.68 %

Programme de lutte coordonnée contre le frelon asiatique

Il n'est plus à démontrer que les espèces invasives représentent une menace pour la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes, mais également vis-à-vis des dommages économiques et des impacts significatifs sur la santé publique. Dans l'attente de l'adaptation du cadre réglementaire national (traduction de la réglementation européenne 1143/2014), le rôle des collectivités territoriales est stratégique pour endiguer ce phénomène.

La population de frelons asiatiques diminue en Bretagne. Une baisse confirmée par la Fédération des Groupements contre les Organismes Nuisibles (FGDON), qui surveille de près l'évolution du frelon asiatique. En 2017, 16 500 nids ont été détruits contre 18 820 en 2016. Face à ce constat positif, il est important de maintenir la pression contre cet insecte.

Considérant :

La délibération communautaire prise le 26 mars 2018 en faveur de la mise en œuvre du programme de lutte coordonnée contre le frelon asiatique à l'échelle du territoire de Dinan Agglomération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la coordination par Dinan Agglomération des actions de lutte contre le frelon asiatique. Les charges de fonctionnement, de communication, de suivis technique et administratif seront prises en charge dans leur globalité par Dinan Agglomération.
- **APPROUVE** la demande de contribution financière communale faite par Dinan Agglomération, à hauteur de 50 % des frais engagés sur les prestations de désinsectisation des nids de frelons asiatiques. Dinan Agglomération éditera un titre exécutoire en fin de campagne, sur la base du bilan financier arrêté.

AUTORISE le Maire, à signer la convention spécifique pour une lutte coordonnée contre le frelon asiatique et les documents afférents.

Création de deux postes de conseillers délégués

Afin de mieux répartir les charges de travail et assurer le suivi du travail des services techniques et de l'action sociale, il convient de créer deux postes de conseiller délégué,

Le conseil municipal, **DECIDE** de créer deux postes de conseiller délégué et **DESIGNE** :

Céline MORANT conseillère municipale déléguée au sport et à l'action sociale

Mathilde LE BRETON Conseiller Municipale déléguée à la culture, au tourisme, et à l'action sociale

Instruction des autorisations d'occupation du sol par Dinan Agglomération – Année 2018 - Convention

Dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol des communes par le Service Instruction de Dinan Agglomération pour l'année 2018, le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, a :

- acté le principe d'une refacturation des prestations dispensées pas le Service Instruction de Dinan Agglomération (20% population, 80 % nombre d'actes instruits en 2018) ;
- approuvé la passation d'une convention formalisant les modalités financières et de fonctionnement entre Dinan Agglomération et le communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a approuvé ce principe de refacturation et la passation de la convention applicable à partir du 1^{er} janvier 2018.

Adhésion au groupement de commande d'entretien des chaussées intercommunales et communales 2018

Afin de réaliser une économie d'échelle, de mutualiser les procédures de passation de marché, de gagner en termes d'efficacité et de sécurité juridique ou encore de simplifier les phases de la procédure marché pour les membres, il est souhaitable de créer un groupement de commandes entre Dinan Agglomération et les communes concernées pour l'entretien des voiries communales.

Le groupement a pour mission de coordonner et optimiser les actions des différentes parties, en gérant la préparation et la passation des marchés publics susceptibles de répondre aux besoins des membres du groupement.

Ce groupement ferait l'objet d'une convention entre Dinan Agglomération et les communes de l'ancien canton d'Evran.

Le Conseil Municipal à l'unanimité **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée et **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Désignation du délégué à la protection des données

Dans le cadre de leurs missions et dans un contexte de développement de l'administration électronique et des usages numériques, les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux utilisent, collectent et traitent de nombreuses données à caractère personnel, tant pour la gestion de leurs services publics locaux que pour celle de leur structure.

A ces fins, sont constitués des fichiers de toute nature, papier ou informatiques, contenant de nombreuses informations relatives aux administrés comme aux agents : état-civil, fichiers électoraux, fichiers périscolaires, fichiers des bénéficiaires d'aides sociales, fichiers d'abonnés, fichiers de police municipale, fichiers de ressources humaines, vidéosurveillance, géolocalisation, etc. contenant des données à caractère personnel sensibles (données médicales, numéro de sécurité sociale, appartenance syndicale, biométrie, etc.).

La protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données est un droit fondamental et chacun a droit au respect de sa vie privée. Depuis 1978, la législation protège les données personnelles. Elle a été récemment renforcée par le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Dans ces conditions, les Maires et Présidents d'établissements publics territoriaux sont responsables des traitements informatiques et papier qui sont mis en œuvre et de la sécurité des données personnelles qu'ils contiennent et, à ce titre, peuvent voir leur responsabilité, notamment pénale, engagée en cas de non-respect des dispositions de la loi.

Par ailleurs, le règlement européen (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) du 27 avril 2016, s'applique au sein des Etats membres à partir du 25 mai 2018.

Ce règlement qui renforce les obligations des responsables de traitement et les droits des personnes concernées, augmente les risques de sanction et impose, pour toute autorité publique effectuant des traitements de données à caractère personnel, la désignation d'un délégué à la protection des données (art. 37 du RGPD).

Considérant que la Commune peut disposer, dans le cadre de la convention d'adhésion aux missions supplémentaires à caractère facultatif signée avec le CDG22, de la mise à disposition d'informaticiens et agents qualifiés en matière de protection et sécurisation des données

LE CONSEIL MUNICIPAL, DESIGNE le CDG22, délégué à la protection des données de la commune.

Création de deux postes de conseillers délégués

Afin de mieux répartir les charges de travail et assurer le suivi du travail des services techniques et de l'action sociale, il convient de créer deux postes de conseiller délégué.

Le conseil municipal, **DECIDE** la création de deux postes de conseiller délégué et **DESIGNE** :

- Céline MORANT conseillère municipale déléguée au sport et à l'action sociale ;
- Mathilde LE BRETON Conseiller Municipale déléguée à la culture, au tourisme, et à l'action sociale.

Instruction des autorisations d'occupation du sol par Dinan Agglomération – Année 2018 - Convention

Dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol des communes par le Service Instruction de Dinan Agglomération pour l'année 2018, le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération a :

- acté le principe d'une refacturation des prestations dispensées par le Service Instruction de Dinan Agglomération (20% population, 80 % nombre d'actes instruits en 2018) ;
- approuvé la passation d'une convention formalisant les modalités financières et de fonctionnement entre Dinan Agglomération et les communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a approuvé ce principe de refacturation et la passation de la convention applicable à partir du 1^{er} janvier 2018.

Adhésion au groupement de commande d'entretien des chaussées intercommunales et communales 2018

Afin de réaliser une économie d'échelle, de mutualiser les procédures de passation de marché, de gagner en termes d'efficacité et de sécurité juridique ou encore de simplifier les phases de la procédure marché pour les membres, il est souhaitable de créer un groupement de commandes entre Dinan Agglomération et les communes concernées pour l'entretien des voiries communales.

Le groupement a pour mission de coordonner et optimiser les actions des différentes parties, en gérant la préparation et la passation des marchés publics susceptibles de répondre aux besoins des membres du groupement.

Ce groupement ferait l'objet d'une convention entre Dinan Agglomération et les communes de l'ancien canton d'Evran.

Le Conseil Municipal à l'unanimité **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée et **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Désignation du délégué à la protection des données

Dans le cadre de leurs missions et dans un contexte de développement de l'administration électronique et des usages numériques, les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux utilisent, collectent et traitent de nombreuses données à caractère personnel, tant pour la gestion de leurs services publics locaux que pour celle de leur structure.

A ces fins, sont constitués des fichiers de toute nature, papier ou informatiques, contenant de nombreuses informations relatives aux administrés comme aux agents : état-civil, fichiers électoraux, fichiers périscolaires, fichiers des bénéficiaires d'aides sociales, fichiers d'abonnés, fichiers de police municipale, fichiers de ressources humaines, vidéosurveillance, géolocalisation, etc. contenant des données à caractère personnel sensibles (données médicales, numéro de sécurité sociale, appartenance syndicale, biométrie, etc.).

La protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données est un droit fondamental et chacun a droit au respect de sa vie privée.

Depuis 1978, la législation protège les données personnelles. Elle a été récemment renforcée par le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Dans ces conditions, les Maires et Présidents d'établissements publics territoriaux sont responsables des traitements informatiques et papier qui sont mis en œuvre et de la sécurité des données personnelles qu'ils contiennent et, à ce titre, peuvent voir leur responsabilité, notamment pénale, engagée en cas de non-respect des dispositions de la loi.

Par ailleurs, le règlement européen (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) du 27 avril 2016, s'applique au sein des Etats membres à partir du 25 mai 2018.

Ce règlement qui renforce les obligations des responsables de traitement et les droits des personnes concernées, augmente les risques de sanction et impose, pour toute autorité publique effectuant des traitements de données à caractère personnel, la désignation d'un délégué à la protection des données (art. 37 du RGPD).

Considérant que la Commune peut disposer, dans le cadre de la convention d'adhésion aux missions supplémentaires à caractère facultatif signée avec le CDG22, de la mise à disposition d'informaticiens et agents qualifiés en matière de protection et sécurisation des données

LE CONSEIL MUNICIPAL, DESIGNE le Centre de Gestion des Côtes d'Armor délégué à la protection des données de la commune.

QUELQUES RAPPELS DE CIVISME

Le respect du voisinage est une des clés du bien vivre ensemble.

Pour cela, une réglementation est en vigueur concernant le bruit, la tonte des pelouses, l'hygiène d'un habitat, etc. Voici quelques règles :

LES NUISANCES SONORES

TONDEUSE, BRICOLAGE ...

Les nuisances sonores peuvent être sanctionnées dès lors qu'elles troublent de manière anormale le voisinage, de jour comme de nuit. Attention toutefois à ne pas confondre le *trouble anormal* et le *trouble normal* qui résulte de la vie en société. Seul le juge est compétent pour apprécier la normalité du trouble et non pas la Commune.



Bruits concernés :

Les nuisances sonores sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- par un individu locataire, propriétaire ou occupant (cri, talons, chant...);
- par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager...);
- par un animal (abolements...).

En journée, ces bruits peuvent causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'ils sont répétitifs, intenses, ou qu'ils durent dans le temps.

Lorsque le bruit est commis entre 22h et 7h du matin et qu'il est audible d'un appartement à un autre, l'infraction pour tapage nocturne est présumée sans que ce bruit soit répétitif, intense et qu'il dure dans le temps.

Arrêté préfectoral du 27 février 1990 fixe les plages horaires pour les travaux :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 30 ;
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

TONTES DE PELOUSE

Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer des sacs ou des tas de tontes de pelouse sur le domaine public : les bas-côtés des rues et des routes, autour des champs ou dans les containers d'ordures ménagères. Ils doivent être déposés à la déchetterie pendant les heures d'ouverture.

Sont également concernés les déchets suivants : tailles de haies et d'arbustes; résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretiens de massifs floraux et feuilles mortes...

PREVENTION



CANCER DU SEIN

QUELS RISQUES? COMMENT SAVOIR?

Près d'une femme sur huit est touchée par un cancer du sein. Pour réduire l'impact de cette maladie, **apprenons à mieux la connaître et à la dépister le plus tôt possible.**

❖ QUELS SONT LES PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE?

- **L'âge** : deux tiers des cancers du sein surviennent après 50 ans.
- **Le mode de vie** : le tabac, une consommation excessive d'alcool, la sédentarité et le surpoids augmentent le risque de cancer du sein.
- **Les antécédents familiaux** : 5 à 10 % des cas de cancer du sein sont liés à des prédispositions génétiques.

❖ QUELS SONT LES SIGNES À SURVEILLER?

- **Au niveau des seins** : une grosseur, même non douloureuse, un changement de taille et de forme, un aspect peau d'orange, une douleur ou une lourdeur localisée.
- **Au niveau du mamelon** : une rétractation, un écoulement, une rougeur ou un œdème.
- **Au niveau des aisselles** : une grosseur ou un renflement.

Attention : ces signes ne sont pas spécifiques aux cancers du sein mais leur présence doit vous inciter à consulter votre médecin !

❖ QUEL DÉPISTAGE?

- **Un examen clinique mammaire annuel**, réalisé par le médecin traitant ou le gynécologue, est recommandé pour toutes les femmes âgées de 25 ans et plus.
- **Le dépistage organisé** : il permet à toutes les femmes âgées de 50 à 74 ans et qui ne présentent pas de risque particulier de bénéficier d'une mammographie tous les deux ans.

Une question ? Parlez-en à votre médecin traitant ou à votre gynécologue !

Octobre-Rose ♣

Marchez pour la lutte contre le cancer du sein ♣

Randonnée pédestre ♣

Goûter et animation à l'arrivée ♣

Samedi 13 octobre 2018 à 14H00 à la salle des Fêtes ♣



5€/personne ♣

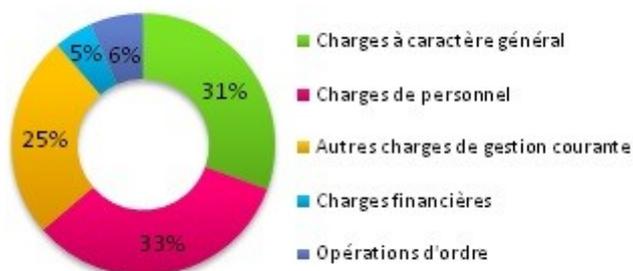


Budget Communal

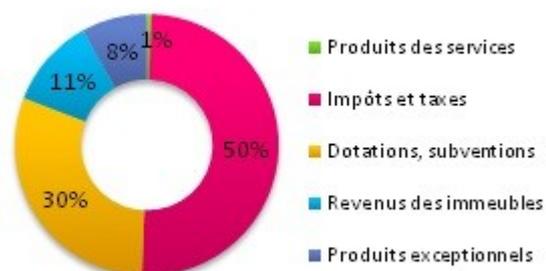
BILAN ANNEE 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

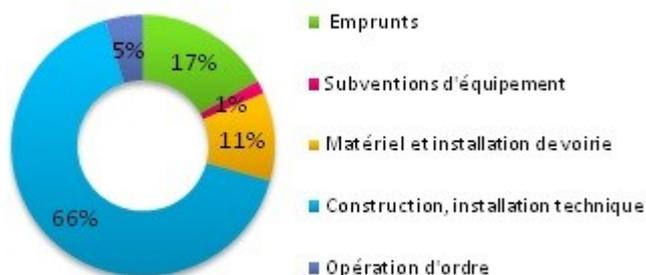


Recettes

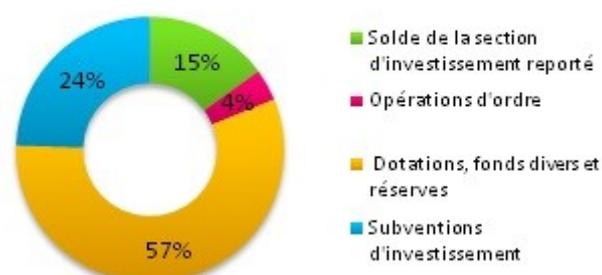


SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses



Recettes

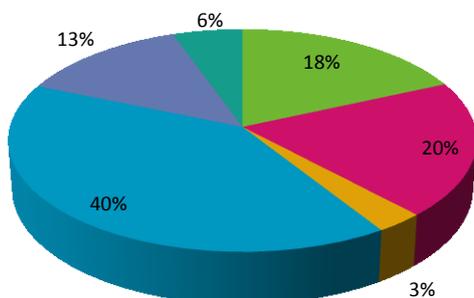


Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		36 078,19		50 732,18		86 810,37
Opération exercice	199 753,56	204 615,14	141 840,62	201 631,59	341 594,18	406 246,73
Total	199 753,56	240 693,33	141 840,62	252 363,77	341 594,18	493 057,10
Résultat de clôture		40 939,76		110 523,15		151 462,92
Restes à réaliser	28 500,00	22 000,00			6 500,00	
Total Cumulé	228 253,56	262 693,33	141 840,62	252 363,77		515 057,10
Résultat définitif		34 439,77		110 523,15		76 083,38

Dans l'ensemble des sections, le résultat de clôture s'élève à 76 083,38 € (excédentaire). Soit un excédent en section de fonctionnement de 110 523,15 € et un excédent en section d'investissement de 34 439,77 €.

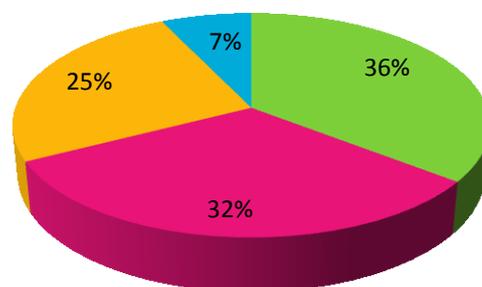
BUDGET COMMUNAL : PREVISIONS POUR L'ANNEE 2018

FONCTIONNEMENT – dépenses



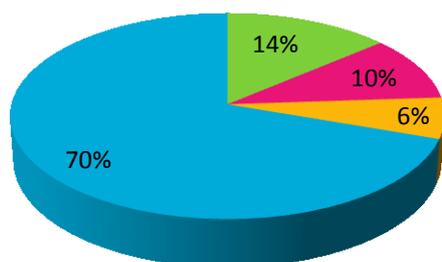
■ Charges à caractère général	57 150 €
■ Charges de personnel	61 643 €
■ Dépenses imprévues	9 269 €
■ Virement à la section d'invest.	126 000 €
■ Autres charges	41 300 €
■ Divers	16 879 €
TOTAL	312 240 €

FONCTIONNEMENT - recettes



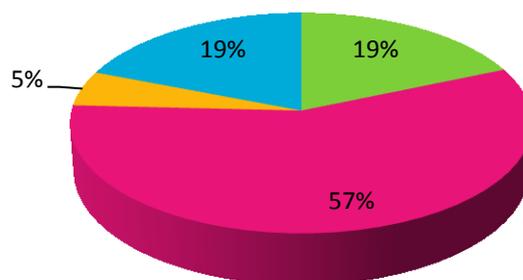
■ Excédent antérieur reporté	110 865 €
■ Impôts et taxes	99 680 €
■ Dotations et subventions	79 450 €
■ Produits de gestion courante	21 000 €
TOTAL	312 240 €

INVESTISSEMENT – dépenses



■ Remboursement d'emprunts	30 290 €
■ Subventions d'équipement	22 400 €
■ Divers	14 185 €
■ Immobilisation en cours	153 415 €
TOTAL	220 290 €

INVESTISSEMENT – recettes



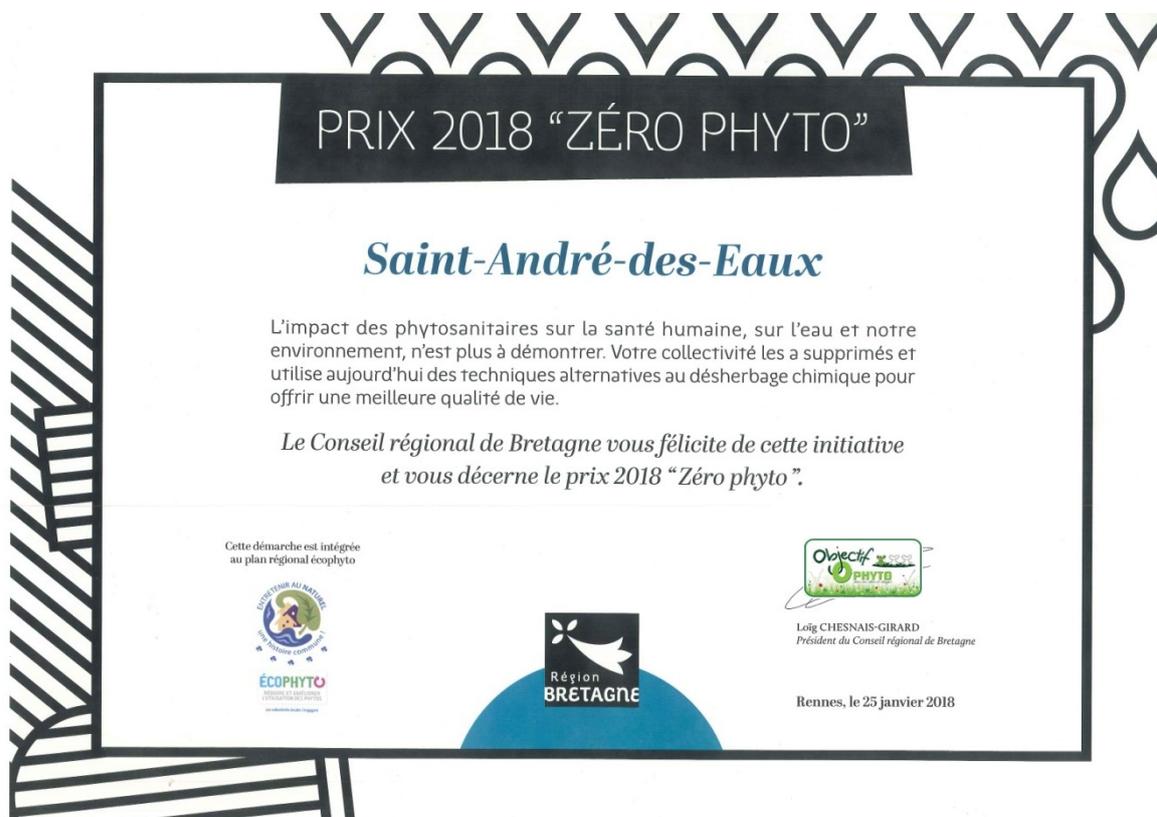
■ Résultat reporté	40 940 €
■ Virement de la section de fonct.	126 000 €
■ Divers	11 350 €
■ Dotations - Subventions	42 000 €
TOTAL	220 290 €



L'intégralité du budget communal est consultable
en mairie

LA VIE COMMUNALE

LABEL ZERO PHYTO



La commune de Saint-André-Des-Eaux n'utilise plus de produits phytosanitaires pour entretenir ses voiries et ses espaces verts.

En lien avec la loi LABBE qui interdit l'emploi de produits phytosanitaires dans les collectivités, la commune de Saint-André-Des-Eaux utilise des techniques alternatives de désherbage pour une meilleure qualité de vie et pour le respect du milieu naturel.

Aussi s'est elle vue attribuer ce 25 janvier 2018 le prix "Zéro Phyto" par le Conseil Régional de Bretagne.

BALISAGE DE LA COMMUNE

Le début de l'année aura été marqué par la signalisation des rues et des lieux-dits de la commune. Cette démarche visait avant tout à faciliter la livraison de courrier et colis mais également de répondre à un besoin de sécurité lors des interventions des services de secours (Sapeurs-Pompiers, SAMU, médecins, Gendarmerie...) et des intervenants techniques (Services des eaux, de l'électricité et des télécommunications).



MARS BLEU

«Mars bleu» a rassemblé quelques 350 marcheurs à Saint-André des Eaux pour se mobiliser contre le cancer colorectal.

Chaque année, Mars bleu constitue un temps de mobilisation forte pour sensibiliser le plus grand nombre de personnes à la prévention et dépistage du cancer du côlon et du rectum.

Le cancer colorectal est le deuxième cancer le plus meurtrier après celui du sein. «Octobre rose est rentré dans les mœurs, il faut en faire de même avec mars bleu», insiste Jean-louis maire de Saint-André des Eaux, qui soutient avec l'équipe municipale cette campagne nationale. D'où l'importance de cette opération de sensibilisation.



Pour promouvoir la nécessité de la prévention et l'importance du dépistage par le test de recherche de sang dans les selles proposé aux personnes de 50 à 74 ans, l'association de prévention et dépistage des cancers dans les Côtes d'Armor et le comité départemental de la Ligue contre le cancer organisent de nombreuses actions.

Seulement 30% des personnes ciblées, femmes et hommes confondus, se font dépister sur le département. Ce qui fait de nous l'un des plus mauvais élèves au niveau national. «9 cancers du côlon sur 10 pourraient être soignés s'ils étaient dépistés», insiste Claude Sanglier président de la section de Dinan de la ligue contre le cancer des cotes d'Armor.

Désormais un médecin généraliste peut remettre un kit d'utilisation simple comme bonjour et à réaliser seul. Il s'agit d'une poche biodégradable à mettre sur ses toilettes, faire ses besoins et prélever un échantillon qu'on envoie à un laboratoire, gratuitement.

Une collation a accueilli les marcheurs en fin de randonnée des 5km ou des 10km. Gâteaux, crêpes, jus de pomme et chocolat chaud.

La marche d'Octobre Rose est déjà programmée pour le 13 octobre 2018, elle aura également lieu à Saint André des Eaux.

CONCOURS DE PECHE

Du 13 au 15 avril , autour de la base de loisirs de Bétineuc, 42 pêcheurs de carpes participaient au troisième Trophée CG Baits, sur des emplacements préalablement tirés au sort. Ce sont au total 21 équipes de deux pêcheurs qui ont donc investi l'étang de Bétineuc, et ont pêché jour et nuit. Seules quatre équipes ont attrapé du poisson et le classement du trophée est les suivants : 1. Legaigneur et Jestin, quatre poissons, 42,400 kg ; 2. Lebacle et Gesnier, un poisson 17,800 kg ; 3. Menard et Brosseau, un poisson, 15,300 kg ; 4. Marquès et Da Costa, un poisson 15,200 kg. Tous les participants se sont vus remettre divers prix, ce dimanche matin. Une tombola a été organisée pour Cléopée (dont le papa pêche) et 450 € ont été collectés et remis à l'association.



RELAIS DES VILLAGES



Les résidents du foyer de vie de Beaumanoir ont, une nouvelle fois, participé au relais des villages au côté des enfants des communes d'Evran et de Saint André des Eaux.



P'TITES OLYMPIADES



Samedi 19 mai, la 4ème édition des « Petites Olympiades » s'est déroulée à Bétineuc. Organisée par Mathilde LE BRETON et Céline MORANT, conseillères municipales, ainsi que le comité des Fêtes de St André Des Eaux, 28 enfants se sont affrontés à travers différentes activités avant de prendre un goûter bien mérité.

Le soir, les parents et les bénévoles, se sont réunis autour d'un barbecue convivial. Chacun amenant des viandes à griller et des hors d'œuvres, destinés à être partagés, la soirée s'est déroulée dans une ambiance conviviale.

Rendez-vous l'année prochaine pour la 5^{ème} édition!



PORTRAIT

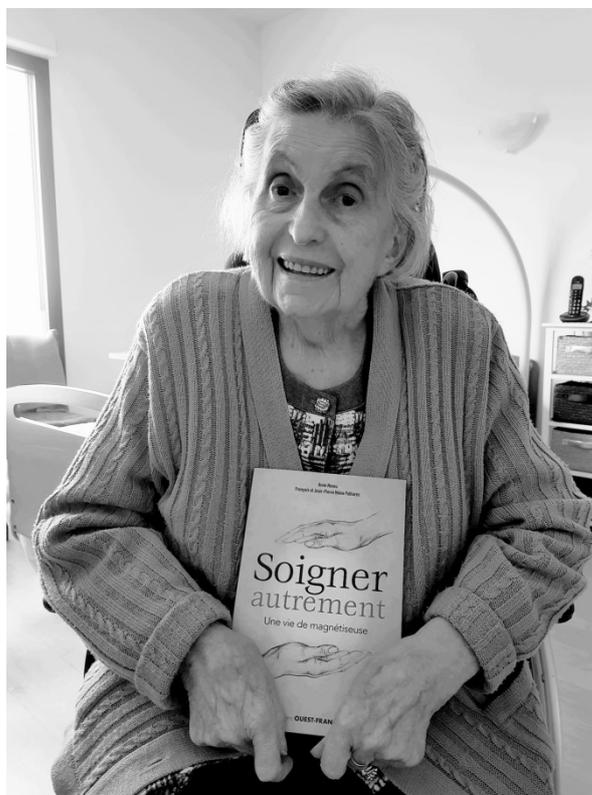
NANETTE

Anne Neveu, dit Nanette, a 91 ans. Elle réside à l'Ehpad du Clos-Heuzé, à Évran. Sa vie est retranscrite dans le livre, « Soigner autrement, une vie de guérisseuse ».

En pays évrannais, Anne Neveu, alias Nanette, est certainement une des habitantes les plus renommées. Originaire de Saint-André-des-Eaux, du village de Penhouët, elle a vécu dans sa ferme auprès de son mari Alphonse, et de leurs enfants. Toute son histoire est retranscrite dans le livre « Soigner autrement, une vie de guérisseuse », paru cette année. Nanette a le pouvoir des mains.

« Ce pouvoir m'a été découvert lorsque j'étais enfant, par une dormeuse de Montauban. J'étais jeune, je me souviens que les gens venaient me voir pour de l'eczéma, des verrues ou des brûlures. »

100 000 PERSONNES SOIGNEES



À l'âge de 20 ans, c'est une nouvelle destinée qui s'impose à Nanette. **« Une voyante de Rennes me prédisait que les gens auraient besoin de moi. »** Sa technique, toujours valable, est de passer la main dans le dos pour détecter les endroits endoloris. **« Je ressens là où la personne souffre, où elle pourrait avoir un problème. »**

Le bouche-à-oreille a fonctionné, jusqu'au soutien des médecins locaux, sa renommée prend de l'ampleur dans les années 90, les articles de presse s'enchaînent, jusqu'à être invitée sur le plateau de télévision de Dechavanne et Delarue à Paris.

« Je souhaitais avant tout rendre service, même si parfois j'étais rémunérée, aujourd'hui j'ai arrêté mes activités. J'ai gardé beaucoup de contacts des gens venus me voir. Aujourd'hui, c'est mon fils Philippe qui possède ce don. »

Anne Neveu, après avoir soigné plus de 100 000 personnes, vit désormais à l'Ehpad du Clos-Heuzé, à Évran. Son livre est toujours proche d'elle. Au-delà de ce don, l'histoire d'Anne Neveu est un témoignage captivant sur l'évolution de la Bretagne rurale. À travers son parcours marqué par la guerre, elle incarne les bouleversements d'une région, d'un terroir et d'un mode de vie.

« Soigner autrement, une vie de magnétiseuse », aux éditions Ouest-France. Prix: 13,50 €.

Source Ouest France 5 mai 2018

INFORMATIONS COMMUNALES

RECENSEMENT

Le recensement citoyen est obligatoire pour les jeunes français (filles et garçons), à l'âge de 16 ans. Dans les trois mois qui suivent son 16e anniversaire, chaque jeune français doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Il participe ensuite à la Journée de défense et de citoyenneté.



*L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !*



ARGENT DE POCHE

La commune poursuit le dispositif argent de poche. Les candidatures sont acceptées toutes au long de l'année. Les missions proposées se déroulent pendant les périodes de vacances scolaires. Entretien des espaces verts, archivage

Dispositif Argent de Poche

Pour les jeunes Andréennes et Andréens
de 16 à 18 ans



Des missions indemnisées
15 € par jour en
contrepartie d'une aide de 3h
pendant les
vacances scolaires
dans les différents services
de la mairie

Infos et dossiers d'inscription sur le site de la
commune : <http://st-andre-des-eaux22.bzh>
ou directement en mairie

ETAT-CIVIL

NAISSANCES

Paul JUS, Les Hautes Mares	7 février 2018
Margot JAMBON, La Haute Millière	08 février 2018
Pierre MORDRET, Le Hambout	11 février 2018
Léon THOMAS, Penhouët	05 avril 2018

MARIAGE

Kévin DENAYS & Violenn HOMO, Penhouët	30 juin 2018
---------------------------------------	--------------

DECES

Emile GALLÉE, né sur la commune	19 janvier 2018
Maurice HAZARD, Le Placis	12 février 2018
Yvonne RACAPÉ, née sur la commune	19 mars 2018
Jeannine BRIAND, née sur la commune	22 mai 2018
Marie SIMON née GOMBERT, Le Hambout	22 juin 2018

DEMANDES D'URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

DEMESLAY Jacques	Le Champ Barbé	Maison individuelle
------------------	----------------	---------------------

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

LEMAIRE Frédéric	La Lindais	Serre
TAILLADE Margaux	Penhouët	Rénovation
MEGALIS BRETAGNE	Le Bourg	Armoire de télécommunication
MAUFFRAIS Karine	La Bécharlais	Division parcellaire
MOUSQUEY Alan	Penhouët	Pergola
DELLIER Michel	Le bourg	Appenti

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES

ASSISTANTES MATERNELLES ET/OU FAMILIALES	ADRESSE	TYPE D'AGREMENT CAPACITE D'ACCUEIL
COURROUSSE (DELIGNY) CHARLOTTE Tél : 02.96.88.10.44	Le Hambout 22630 ST-ANDRE-DES-EAUX	Maternel 3M
FRETIN SOPHIE Tél : 02.96.27.48.33	5 lot des Tilleuls 22630 ST-ANDRE-DES-EAUX	Maternel 3M
MEUROU JESSICA Tél : 09.54.67.26.95	La Basse Millière 22630 ST-ANDRE-DES-EAUX	Maternel 2M
GAULARD GERALDINE Tél : 06.11.25.37.90	48 Penhouët 22630 ST-ANDRE-DES-EAUX	Maternel 3 M

ZOOM SUR...

LE JARDIN DES SAULES

Il existe à Saint-André-Des-Eaux, un endroit qui comblera les amoureux de la nature et de la biodiversité : Le Jardin des Saules.

Arrivés en 1984 à Saint-André-Des-Eaux, c'est à l'ancien presbytère que Marie-France PIEL & Jean-Pierre MOUSQUEY s'installent. Le jardin laissé à l'abandon depuis plusieurs années sera une opportunité pour cultiver leurs passions pour la flore et la faune.



En 2003 Marie-France et Jean-Pierre s'installent au Champ Aux Moines. Un choix audacieux car, de prime abord, le sol était qualifié de peu fertile. Sur cette parcelle de 12 000m², ils souhaitent avant tout créer un jardin au naturel. L'objectif est de permettre le développement de la biodiversité et de bannir tout pesticide.

C'est avec patience et beaucoup d'observations que le travail de transformation commencera.



En décembre 2003, le Conseil Général, livra 600 petits arbres et arbustes dans le cadre de création de haie bocagère. Cinq ans plus tard, le jardin en comptait 3 000.



Ce lieu, en perpétuel évolution, accueille désormais une fois par an des étudiants en BTS paysagiste option écologie et sert également de formation pour l'entretien des espaces verts aux normes "0 Phyto".

Cette année également le Jardin des Saules a accueilli 150 personnes lors de l'événement "Jardins Ouverts pour le Neurodon".

Laissez-vous transporter dans cet écran de verdure à travers les différents espaces : Le jardin romantique, le verger, le jardin solaire, le pré des flamboyants... Vous y serez surpris par la diversité du vivant et la sérénité qu'apporte ce lieu.

Découvrir ou redécouvrir Le Jardin des Saules :

Les visites se déroulent en juin : tous les samedis & dimanches 10h-12h - 14-18 h.

Tarif : 5 €/personne
gratuit pour les enfants - 16 ans.

Pour les groupes : visites guidées du 1er Mai au 31 Octobre, uniquement sur rendez-vous:
5 €/personne.

Pour plus de renseignements, vous pouvez visiter

le site internet : <http://jds.mfpie.fr/>



Vos démarches

RISQUES NUMERIQUES

Au regard de l'augmentation du nombre d'attaques informatiques notamment de types rançongiciel et hameçonnage, l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information et le Ministère de l'intérieur ont mis en place d'un dispositif national d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance.



« **Cybermalveillance.gouv.fr** » est la solution vers laquelle peuvent se tourner les victimes d'actes de cybermalveillance. C'est le guichet unique qui met en relation ces victimes avec des prestataires spécialisés et de proximité, présents sur l'ensemble du territoire national.

Son public ?

Toutes les victimes d'attaques informatiques qui ne disposent pas de compétences et/ou de ressources en sécurité numérique : les particuliers, les entreprises (PME et TPE)... L'actualité récente a montré que ces acteurs sont vulnérables aux attaques informatiques, qui peuvent les affecter directement ou indirectement avec des conséquences parfois dramatiques : vol de données personnelles ou clients, dysfonctionnement ou interruption d'activité aux conséquences économiques et salariales graves, allant jusqu'à la fermeture d'entreprises.

Ses missions ?

- **mettre en relation** des victimes d'actes de cybermalveillance avec des prestataires de proximité susceptibles de réparer leurs systèmes en proposant des solutions adaptées aux besoins identifiés lors d'un diagnostic de la situation réalisé en ligne ;
- **informer et sensibiliser** les internautes à la sécurité du numérique : qu'est-ce qu'un rançongiciel ? Comment me protéger ? Qui alerter en cas de problèmes ? La plateforme « cybermalveillance.gouv.fr » se veut être le portail privilégié de contenus de sensibilisation et d'informations vers laquelle peut se tourner le citoyen numérique ;
- favoriser la création **d'un observatoire du risque numérique** permettant d'analyser l'évolution de la menace cyber et des réponses apportées.

Ses services ?

Si vous êtes victime d'acte de cybermalveillance le dispositif vous propose :

- un accompagnement à la réalisation d'un diagnostic en ligne pour identifier l'incident de sécurité ;
- une mise en relation avec les prestataires de proximité susceptibles de les assister techniquement ;
- une fiche « réflexes » pour comprendre l'incident et les bonnes pratiques à adopter pour s'en prémunir ;
- les informations à fournir pour le dépôt de plainte auprès des services de police ou de la gendarmerie ;
- la possibilité de noter et commenter la prestation pour permettre l'évaluation des prestataires.

Piratage informatique



Virus



Défiguration



Rançongiciel

CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR
VOUS ACCOMPAGNE

Diagnostic de votre situation
Conseils pratiques
Mise en relation avec des spécialistes proches de chez vous

Rendez-vous sur
www.cybermalveillance.gouv.fr

 @cybervictimes 

EXAMEN DE PREVENTION EN SANTE

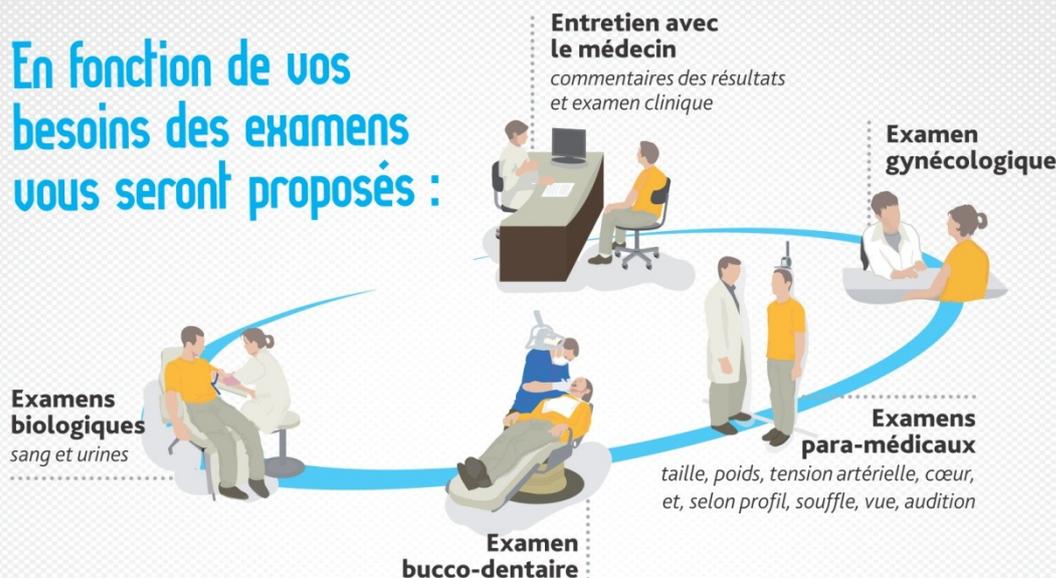
L'examen de prévention en santé (EPS) est une offre proposée aux assurés sociaux du régime général jusqu'à 74 ans et leur ayant droit à partir de 16 ans. Totalement pris en charge par l'Assurance Maladie, l'EPS s'appuie sur les recommandations médicales les plus récentes en matière de prévention et s'inscrit en complémentarité de l'action du médecin traitant.

UNE OFFRE ADAPTEE AUX ASSURES ELOIGNES DE LA PREVENTION



Au CES de Saint-Brieuc
venez faire le point sur votre santé

En fonction de vos
besoins des examens
vous seront proposés :



5 bonnes raisons de passer un examen de santé

- 1 Un temps d'échanges avec une équipe à votre écoute
- 2 Un accès au dépistage et diagnostic précoce
- 3 Un moment pour faire le point sur votre santé
- 4 Une aide pour mieux accéder à vos droits
- 5 Un bilan pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie¹

1 Bilan pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie pour les assurés du régime général.

Centre d'examen de santé de Saint-Brieuc

2 rue Notre Dame - CS74227 - 22042 Saint-Brieuc Cedex2

Pour vous inscrire ou en savoir plus : 02 90 03 31 30 / ces.ameli@cpam-st-brieuc.cnams.fr

Sont également proposés :

- Deux programmes d'Éducation Thérapeutique (BPCO et Diabète de type 2) ;
 - Des ateliers d'Éducation en santé sur « Comment je prends soin de mes dents ? », « Comment je mange ? ».*
- * Les mardi et jeudi après-midi pour les groupes de jeunes en réinsertion professionnelle.

Informations pratiques

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DES COTES D'ARMOR

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de service et de la généralisation des télé-procédures, les modalités d'accueil de la Direction départementale de la cohésion sociale des Côtes d'Armor ont évolué.

Au préalable, il sera nécessaire de prendre rendez-vous par courriel à l'adresse suivante : ddcs@cotes-darmor.gouv.fr

Pour toute information complémentaire, contacter le : 02.96.62.08.09

Créée en 2010, la direction départementale de la cohésion sociale met en œuvre les politiques de l'État en faveur de la cohésion sociale.



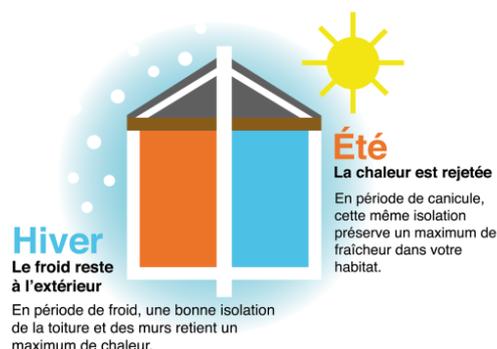
Bénéfices

Accès simplifié aux services de l'État.
Regroupement de l'expertise technique de l'État.
Approche cohérente des besoins de la population.



Isoler vos combles, été comme hiver : bonnes pratiques et conseil

Lors de travaux d'isolation, seul le confort d'hiver est généralement pris en compte (notion de résistance thermique liée à l'épaisseur de l'isolant). Or, une isolation performante vous protège aussi bien l'été que l'hiver. En effet, en raison du volume souvent limité des combles aménagés, le risque de surchauffe en été peut rapidement altérer le confort. C'est pourquoi, lors de l'isolation des toitures, une attention particulière doit être portée à la mise en œuvre et aux caractéristiques des produits utilisés.



>Confort d'été :

Inertie thermique : capacité d'un matériau à stocker et conserver la chaleur, elle sera recherchée dans un bâtiment afin de maintenir une température constante et garantir un confort thermique notamment en été en évitant les surchauffes. Dans ce cas, la chaleur extérieure pénétrera dans le logement avec moins d'amplitude, en fin de journée ou idéalement la nuit, période où une ventilation nocturne permet un rafraîchissement. L'inertie thermique d'un matériau peut être évaluée, entre autre, par sa densité en kg/m^3 .

Lame d'air ventilé sous couverture : un espace suffisant doit être aménagé entre la couverture et l'isolant, associé à une circulation d'air frais de l'égout au faitage. Aussi, pour maintenir la pérennité de la charpente, l'isolant ne doit pas être en contact direct de la couverture. Des dispositions doivent donc être prises telles que la pose de panneaux ou écrans de sous-toiture perméables à la vapeur d'eau (HPV), qui permettront de ménager une lame d'air suffisante.

>L'étanchéité à l'air : la clé de la performance

Étanchéité à l'air et à la vapeur d'eau : en toiture, une membrane, posée côté chaud de l'isolant, permettra de remplir les fonctions d'étanchéité à l'air et de protection de l'isolant à la migration de vapeur d'eau. Une membrane "indépendante" et continue facilitera les jonctions entre les différentes parois (mur/dalle, mur/toiture, rampant/plafond) et optimisera le traitement des points singuliers.

Pour favoriser le confort d'été, l'isolation devra tenir compte : des caractéristiques intrinsèques du produit (capacité calorifique...), de son épaisseur, de sa densité, mais aussi de sa mise en œuvre, avec un soin apporté à l'étanchéité et aux traitements des ponts thermiques.

Découverte



Frédéric Lemaire, jeune agriculteur titulaire d'un brevet professionnel de responsable d'exploitation agricole en maraîchage biologique, a créé une « ferme végétale » en mars 2017 sur la commune de Saint-André-des-eaux au lieu-dit « La Lindais ».

Il nous parle de son métier, de sa passion...

Le clos fleuri est un projet de vie motivé pour un retour essentiel à la terre, par le maintien d'une ferme à taille humaine et économiquement viable dans le respect du rythme et des besoins des plantes. Nous cultivons 43 variétés de plantes aromatiques et médicinales biologiques sur 1,07 hectares de terre divisés en 3 parcelles, dont deux à La Lindais et une à La Bécharlais, nous offrant des biotopes se rapprochant le plus possible de l'environnement naturel de chaque plante. Nous nous sommes adaptés aux conditions climatiques de la commune avec l'utilisation de techniques culturales de maraîchage spécifiques comme les planches permanentes surélevées.

La diversité des tâches journalières est une réelle source de motivation : toute la production se fait à la ferme du semis à votre tasse.

Toutes les plantes cultivées au clos fleuri sont issues de notre « nurserie ». Semis, plantations, désherbage, entretien, récoltes, mise au séchoir et triage sont fait manuellement. Nous apportons un soin attentif à chaque plante pour préserver les propriétés, arômes et couleurs.

Chaque partie récoltée des plantes se fait à un stade bien précis de façon à ce qu'elles regorgent de toutes leurs vertues. Les récoltes s'effectuent du printemps à l'automne. Une fois récoltées, les plantes sont transférées au séchoir à



une température comprise entre 27 et 32 degrés et à l'abri de la lumière, vous garantissant un produit de qualité.

Après le tri, nous les stockons dans un endroit sec et ventilé en maîtrisant le taux d'humidité. Elles sont ensuite ensachées individuellement en tisanes simples ou composées pour le plus grand plaisir de vos papilles !

La commercialisation de la production se fait en circuit court, comme pour toute la production, sur un rayon de 60km auprès de différents partenaires commerciaux : magasins spécialisés (biocoop St Malo, Dinan Bio, saveurs du Poudouvre de Dinan Agglomération, la ferme en directe.com), épiceries locales (le puits sans fond, l'éprouvette), restaurants, salons de thé, AMAP et particuliers.

Bonne dégustation, Fred

Ce projet met en avant la richesse de notre territoire en biodiversité. Il s'inscrit également dans une dynamique et une démarche de développement local précieuses pour notre commune.



Frédéric Lemaire
lecloufleuri22@free.fr
07.82.15.42.23

Bétineuc

Le Fil de l'Eau

Au fil du temps, au Fil de l'Eau, nous vous proposons un service snack crêperie (produits locaux) le midi du mardi au dimanche. En journée il y a aussi des formules goûter à 2 euros pour les enfants de moins de dix ans, des formules sandwiches ou autres, des boissons chaudes ou froides, des crêpes et des glaces. Nous aurons des animations musicales tous les dimanches de juillet et août à partir de 16 h 30 et jusqu'à 18 h 30.

Chers Andréens et Andréennes, c'est avec plaisir que Florence et Cécile vous recevront pour que vous puissiez apprécier le joli cadre de BETINEUC tout en buvant une boisson ou venir vous restaurer sur la terrasse avec vue sur l'étang.

A deux pas de chez vous, un espace détente familiale pour le bonheur des petits et des grands.

Horaires du mardi au dimanche de 10 h à 19 h.

Réservations :

06 44 09 03 45



Centre nautique

Le Centre Nautique vous accueille pour l'initiation à la voile et au Canoë/Kayak.

Dans le cadre d'un stage de voile, d'un stage voile scolaire ou d'un séjour de vacances, vous découvrirez les joies de la navigation à la voile sur Optimist, Topper, cata NewCat M, Caravelle ou lors de balades en Canoë/kayak sur la Rance.

Plusieurs formules sont possibles : stages de voile, cours particuliers en voile et en kayak.

Kayak/adultes

Vous souhaitez découvrir le canal d'Ille et Rance :

En saison (juillet & mi août) : des sorties en familles tout les mercredis sont organisées. Elles se déroulent la plupart du temps sur la Rance.

Kayak et voile enfants

Des stages aux vacances de Pâques, de la Toussaint et durant l'été (juillet jusqu'à mi août) à partir de 7 ans (savoir nager).

De septembre à juin le mercredi après-midi en période scolaire nous proposons un Cap Sports Nature (voile, kayak, vélo-voir la rubrique > Activités sport jeunes> Animations toute l'année).

VOS PELOUSES VALORISÉES EN BIOGAZ A LA DECHETERIE DE QUEVERT !

Dès à présent, les tontes de pelouse déposées à la déchèterie de Quévert seront réorientées vers une unité de méthanisation à Plumaudan. L'objectif étant de produire en mélange avec des effluents agricoles, du biogaz qui sera valorisé en énergie.

Cette expérimentation nécessite de bien séparer les végétaux suivant leur nature : tontes d'un côté et autres déchets verts (branchages, feuilles mortes...) de l'autre.

Deux emplacements bien distincts (avec une signalétique adaptée) sont désormais présents au niveau de la plateforme « végétaux » de la déchèterie des Landes Fleuries à Quévert.

Aussi, afin de minimiser le temps de déchargement, Dinan Agglomération invite l'ensemble des usagers à bien trier ses déchets verts en amont, à la maison, car seules les tontes de pelouse peuvent être transformées en biogaz.

La séparation entre « tonte » et « autres déchets verts » ne concerne pour l'instant que la déchèterie des Landes Fleuries. Il s'agit là, d'une opération pilote, qui pourra être étendue à l'ensemble des déchèteries de l'agglomération, si elle s'avère positive.

Contact :

Les Landes Fleuries
22100 QUEVERT

Tél : 02 96 87 51 37

Courriel : dechets@dinan-agglomeration.fr

Horaires :

Lundi, mercredi, jeudi,
vendredi et samedi : 8h45
- 12h30 et 14h - 17h45



FACTURATION DE L'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES



La redevance d'enlèvement des ordures ménagère (REOM) facturée habituellement en juillet est remplacée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

La TEOM est calculée en fonction de la valeur locative du foncier bâti. Elle est recouvrée par les services de l'Etat via les impôts locaux. Son montant varie en fonction de la valeur du logement. Ainsi, elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produits.

LA VIE ASSOCIATIVE

L'ASADE

RETOUR SUR LE FEST'HIVER DES ARTS SONNES



Un chouette de cadeau des artistes !

Salle pleine et rayons de soleil pour répondre au Bénin et à Marseille en invité ! Du trad' Breton, du Rock'N' Roll et de la chanson française ! 600 Cigales et Fourmis qui chantent « L'Hymne de nos campagnes », « Rue de Paname », « Société », ... Belle programmation et public au rendez-vous !

Une soirée réussie pour l'ASADE qui a souhaité une fête à destination des locaux (80% de vente locale), largement appréciée, il n'était pas 21h00 que toute la salle chantait.

Belle mobilisation et large soutien des bénévoles et de la commune d'Evran pour l'organisation de cet évènement. Une première délocalisation du festival encourageante pour la suite.

Au suivant !



LES PAPILLONADES

FESTIVAL DES PAPILLONADES 2018



Une recette qui marche, un public qui se fidélise, notamment sur les après-midis avec un gros succès le Samedi.

Malgré les nombreuses activités du territoire sur ce 1^{er} weekend de Juin, plusieurs centaines de personnes sont venues en famille pour profiter des nombreuses animations et spectacles en accès libre avant les concerts. Un bilan positif notamment grâce au soutien des bénévoles, des associations locales (Pierres-Vives, L'ASADE, la Stroga, l'Asso des Cimes...), de la commune et des Mairies voisines, du comité des Fêtes ainsi que des entrepreneurs locaux.



L'Assemblée Générale aura lieu à l'Automne ainsi que les premières projections pour la 15^{ème} édition en 2019.



AGENDA 2018

Événements sur St André et le terroir de Dinan Agglomération

5 août	Marathon de St André-des-Eaux
11 août	Un soir au moulin du Prat – La Vicomté-sur-Rance – Fête locale
15 & 16 septembre	Journées Européennes du Patrimoine
21 & 22 septembre	Festival des Arts Sonnés
30 septembre	Virade de l'Espoir - Quévert
13 Octobre	Randonnée Pédestre "Octobre Rose" – Saint André Des Eaux
Du 16 au 18 Novembre	Festival de Théâtre pour Rire - Matignon

Toute l'année, concerts et spectacles à l'Éprouvette, Café de Pays de St André Des Eaux

Retrouvez l'intégralité de la programmation culturelle 2018/2019 sur le territoire de Dinan Agglomération en mairie

Informations utiles :

Dinan Agglomération

8 boulevard Simone Veil
22100 Dinan
Téléphone : 02 96 87 14 14

Horaires déchèterie d'Evran

Zone d'activité
02 96 37 46 35

Lundi	14h - 17h45
Mardi	Fermé
Mercredi	8h45 - 12h30
Judi	8h45 - 12h30 / 14h - 17h45
Vendredi	8h45 - 12h30 / 14h - 17h45
Samedi	8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Permanence Parlementaire

Monsieur le Député - HERVE BERVILLE reçoit
sur rendez-vous au 64bis rue de Brest à Dinan :
le vendredi de 13h à 20h et le lundi de 9h à 18h
contact : herve.berville@assemblee-nationale.fr

INFOS PRATIQUES

Mairie de Saint-André-Des-Eaux

Le Bourg
12 Route de Saint-Juvat
22630 Saint-André-Des-Eaux

Téléphone : 02.96.27.40.14

e-mail : communedesaintandredeseaux22@bbox.fr

Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00
- samedi : permanence des élus de 11h00 à 12h00

RESTEZ CONNECTÉS



www.facebook.com/saintandre.deseaux.5



<http://st-andre-des-eaux22.bzh>